

√0231-5

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.**

**DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- Communauté française       Libre - confessionnel  
 Provincial et communal     Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**  
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT  
DE PROMOTION SOCIALE  
Avenue Herbofin  
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY  
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :  
n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

715101.U11R1

APPROCHE DU MONDE ECONOMIQUE

3. Finalités de l'U.F. :                                  repris en annexe n°1 de page(s) (2)
4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)
5. Classement de l'U.F. :

*Enseignement secondaire de transition du degré inférieur*

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupe  
ou de regroupement                                  repris en annexe n°3 de page(s) (2)
7. Programme du (des) cours :                                  repris en annexe n°4 de page(s) (2)
8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)
9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

- 
- (1) Biffer les mentions inutiles  
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Approche du monde économique	CG	40
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		40

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93  
Signature du :  
Chef d'établissement de la C.F.  
Représentant du P.O. subventionné

Transmis par le réseau  
le : .....

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE  
LE 25/3/93  
E. LAMOTTE

Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

Motivation de la décision :

Date : 31 MARS 1993

Signature : J. MEUNIER

## FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

### Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation économique dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Développer des capacités d'observation, de critique, d'interprétation.
3. Aborder des éléments de vie sociale au travers d'un créneau économique.
4. Assurer une étape de la formation économique dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

**CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES**

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un texte (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra peut être décrite de la manière suivante:

Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.

Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3

Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES  
GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

PROGRAMME DES COURS1. ECONOMIE COMMERCIALE*Organisation et documents du commerce intérieur*

## Le Commerce

Rôle économique du commerçant

Droit et devoir du commerçant

Evolution

Subdivisions

## La vente

Demande et remise de prix

Bon de commande

Conditions de vente

Remise de prix

## Le paiement

Les modes de paiement

Les banques commerciales - services à la clientèle

L'office des chèques postaux

## Le crédit

## L'épargne

2. ORGANISATION DES POUVOIRS DE L'ETAT BELGE.

## Rôle des pouvoirs publics

Niveaux de gestion (compétences des communes, provinces, régions, communautés, du national)

La Belgique au sein de la Communauté européenne.

COMPETENCES A MAITRISER

La matière reprise ci-dessus couvre, en fait, une compréhension globale de quelques aspects des activités économique et administrative dans lesquelles l'étudiant est sensé participer.

L'essentiel est donc de comprendre plus que de savoir, d'assimiler plus que de mémoriser.

L'élève devra donc pouvoir

exprimer sa pensée; en aucun cas, il ne s'agira de restituer des définitions connues de mémoire mais non assimilées dans ses éléments; l'effort portera sur la qualité des termes utilisés qui devront avoir suffisamment de précision pour éviter l'incohérence;

établir des schémas précis des relations entre ses idées, de les classer en les ordonnant autour d'un épicycle suggéré par la question;

raisonner en évitant les contradictions, en restant logique et en ne généralisant qu'avec prudence.

## FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.
3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.
4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera

un enseignant